



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 68063

Texte de la question

M. Joseph Tyrode souhaite appeler l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la question de la prise en compte des trimestres de service national dans le cumul de la retraite. Ainsi, actuellement, la période correspondant au service national est prise en compte dès lors que la personne a cotisé au régime général au moins trois mois avant son incorporation. Dans la cas contraire, le temps de service militaire n'est pas comptabilisé dans le calcul de la retraite. Il souhaiterait savoir quelle mesure le Gouvernement entend prendre pour remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Joseph Tyrode](#)

Circonscription : Doubs (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68063

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 octobre 2001, page 6139